

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **22 décembre 2008**

Décision n° **B-2008-0539**

commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : Restructuration du réseau d'assainissement du nord de la commune de Vaulx en Velin et du quartier Saint Jean à Villeurbanne - Travaux du collecteur nord de Vaulx en Velin - Autorisation de signer les marchés

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Reppelin

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 15 décembre 2008

Compte-rendu affiché le : 23 décembre 2008

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Assi, Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Philip (pouvoir à M. Crédoz), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Bernard R, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Da Passano, Daclin, Arrue, Barge, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 22 décembre 2008**Décision n° B-2008-0539**

commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : **Restructuration du réseau d'assainissement du nord de la commune de Vaulx en Velin et du quartier Saint Jean à Villeurbanne - Travaux du collecteur nord de Vaulx en Velin - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 décembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2005-2955 en date du 19 septembre 2005, le conseil de Communauté a prévu la réalisation des travaux du collecteur nord de Vaulx en Velin - tranches 5, 7, 8 et 9.

Cette opération de travaux est décomposée comme suit :

- lot n° 1 : tranche 5 - construction d'un collecteur de diamètre 2 200 mm avec cunette centrale ½ de diamètre 800 mm rue de la Digue - rue Lavoisier,

- lot n° 2 : tranches 7, 8 et 9 - construction de trois tronçons de collecte de diamètre 1 000 mm rue Lakanal - rue Marcellin Berthelot - rue Louis Duclos.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 21 novembre 2008, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : tranche 5 - construction d'un collecteur de diamètre 2 200 mm avec cunette centrale ½ de diamètre 800 mm rue de la Digue - rue Lavoisier, groupement d'entreprises Sogea-Spie-Campenon pour un montant de 1 994 531,00 € HT, soit 2 385 459,08 € TTC,

- lot n° 2 : tranches 7, 8 et 9 - construction de trois tronçons de collecte de diamètre 1 000 mm rue Lakanal - rue Marcellin Berthelot - rue Louis Duclos, groupement d'entreprises Soterly-Beylat-Carrion pour un montant de 878 816,00 € HT, soit 1 051 063,94 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 33, 40, 53 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents pour la réalisation des travaux du collecteur nord de Vaulx en Velin avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : tranche 5 - construction d'un collecteur de diamètre 2 200 mm avec cunette centrale ½ de diamètre 800 mm rue de la Digue - rue Lavoisier, groupement d'entreprises Sogea-Spie-Campenon pour un montant de 2 385 459,08 € TTC,

- lot n° 2 : tranches 7, 8 et 9 - construction de trois tronçons de collecte de diamètre 1 000 mm rue Lakanal - rue Marcellin Berthelot - rue Louis Duclos, groupement d'entreprises Soterly-Beylat-Carrion pour un montant de 1 051 063,94 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercice 2009 - autorisation de programme 0135 - Vaulx en Velin collecteur, individualisée en dépenses à hauteur de 41 700 000 € HT par délibération n° 2005-2955 en date du 19 septembre 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 23 décembre 2008.